

Jeudi 23 Août.

Année 1827. — N^o. 198.

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.

On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur libraire.



Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 cts. P. B. par trimestre : pour Liège, et de 5 flor 67 cts. P. B., franco, pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIÈGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 17 août. — Le *Times* dit que l'abandon du commandement en chef de l'armée par le duc Wellington est un sujet de regret général, et que si la proposition de le reprendre ne lui a pas encore été faite par lord Goderich, elle ne tardera pas à l'être, attendu que le service ressent déjà l'absence d'une main ferme et expérimentée habituée à se diriger; mais ce journal exprime le vœu que, si S. G. reprend ce poste éminent, elle ne se mêle plus de politique.

— Voici quelques nouveaux détails sur les funérailles de M. Canning :

« Dès le matin, une foule immense s'était réunie dans Downing Street et dans les rues adjacentes afin de voir les dispositions faites pour la cérémonie du jour. Il n'y avait cependant à l'hôtel d'autre signe extérieur si ce n'est la fermeture et deux muets (*mutes*) à chaque côté de la porte. A midi la foule était si considérable, que les officiers de police et le constable de Westminster, à cheval, furent obligés de faire éloigner les curieux. Le char funéraire, traîné par six chevaux noirs, et neuf voitures de deuil, à quatre chevaux, ainsi que les voitures des personnages admis à suivre le cortège, s'avancèrent et le cortège se mit en route pour Westminster. Arrivé à l'abbaye le cercueil fut porté avec le cérémonial suivant : Un des membres de l'établissement de charité de Westminster, vêtu en noir, couvert d'une tunique bleue et portant un bâton funéraire; deux muets portant des bâtons semblables; un muet portant un énorme panache noir; six muets portant des bâtons noirs et marchant deux à deux. Le corps, suivi du duc de Sussex et du duc de Clarence ayant entre eux deux le jeune fils de M. Canning; les autres personnes désignées comme assistantes : les domestiques du défunt parmi lesquels on en remarquait plusieurs fort âgés et fondant en larmes.

« Lord Goderich et le duc de Devonshire sanglottaient et paraissaient plongés dans la plus profonde douleur.

« Le doyen de Westminster récita alors les prières d'usage et accompagna les cérémonies usitées en pareille circonstance.

« Lorsque le corps fut descendu dans le caveau, les assistants se retirèrent, à l'exception de ceux que retenait encore leur service.

« Le duc de Sussex et le duc de Clarence, en s'éloignant, prirent affectueusement la main du jeune Canning. »

— On lit dans le *Times* les réflexions suivantes sur la souscription proposée par M. Charles Dupin pour frapper une médaille en l'honneur de M. Canning :

« Au milieu des sentimens douloureux causés par la calamité nationale que tous les anglais déplorent, c'est à la fois un sujet de consolation et d'orgueil d'observer la sympathie non moins générale que profonde et solennelle avec laquelle les hommes éclairés des contrées étrangères considèrent la perte que nous avons éprouvée. On n'a peut être jamais offert de preuve plus convaincante et plus touchante des progrès intellectuels et de l'amélioration morale de l'âge où nous vivons, que cet accord universel des nations civilisées quant aux vœux, quant aux sentimens qui se rapportent à des événemens, lesquels affectent les intérêts de tous les peuples, et qui précédemment n'auraient provoqué d'autres cris que ceux des préjugés en conflit. Nous insérons en entier la lettre éloquente de M. Charles Dupin, écrivain célèbre, sur la mort de notre premier ministre. Si cette proposition, si honorable pour son auteur, est accueillie, elle sera un puissant indice de l'état sage et modéré des sentimens publics de la France. »

ESPAGNE.

Barcelone, le 9 août. — Les troubles dont on parle depuis quelque temps prennent chaque jour plus de consistance. Dans la Catalogne les révoltés lèvent des contributions. Ce sont de véritables guérillas qui sont partout et nulle part. Les alcaldes des communes doivent nécessairement connaître les hommes qui font partie de ces bandes, mais ils se gardent bien de les dénoncer, soit parce qu'ils craignent d'en être les victimes, soit parce que leur opinion ne leur est pas contraire. Un des plus riches paysans des environs de Gironne a été, ces jours derniers, pris et fusillé par la bande de Pixola. Jusqu'ici le plus renommé des champions du parti insurrectionnel est Joseph des Étangs, dit *Bozoms*, et il prend le titre de gouverneur général des troupes de S. M. C. dans la Catalogne.

Un parti insurgé s'est avancé sur les bords de la Flavia (petite rivière qui sépare le corrégiment de Figuières de celui de Gironne), il est entré dans un village voisin et a emmené pour otage un notaire qui était le personnage le plus marquant de l'endroit. Au moment où ce parti commettait ces exactions, il fut poursuivi par un détachement de troupes; mais le notaire fut entraîné par les insurgés. Le lendemain il a été ramené chez lui, et on l'a forcé de donner une somme de huit onces d'or.

Tous les chefs et même la plus grande partie des officiers qui commandent les bandes rebelles sont sillimés. Cependant la police a reçu l'ordre de surveiller strictement la conduite des officiers *indefnidos*, dont pas un seul jusqu'à présent n'est allé rejoindre les rebelles, malgré la misère qui les accable.

Jeps dels Estanys commence déjà à réunir une division. Cet aventurier qui se trouve maintenant dans les environs des Manresa, a sous ses ordres une demi-douzaine de bandes qui occupent la chaîne des montagnes depuis Solsona jusqu'à Campredon.

Le pays entre Campredon et le Lampourdan, les districts de Gironne, Vich, et Figuières, sont occupés par des chefs non moins déterminés que le Jeps dels Estanys se sont Vilella, Pixola, etc., etc. Ce dernier, il n'y a que trois jours, est entré dans le faubourg de Vich.

AFFAIRES DE LA GRECE.

Le *Courrier français*, en annonçant le passage à Paris de M. le colonel Gordon, qui se rend de la Grèce en Ecosse, ajoute que cet officier supérieur aurait donné quelques nouvelles peu satisfaisantes sur les affaires de la Grèce, et particulièrement sur les dispositions des Grecs qui se découragent. Nous pouvons rassurer le *Courrier* et tous les philhellènes sur ce point. La nouvelle du traité d'intervention, qui est en ce moment revêtu de toutes les ratifications, a rendu, au contraire, le courage et l'espérance aux Grecs; les troupes d'Ibrahim et l'armée turque ne font plus aucune opération. Le *Courrier* mentionne des pièces honorables délivrées au colonel Gordon, par le gouvernement grec; elles portent les dates du 25 février et du 9 avril. Peut-être a-t-il quitté la Grèce à une époque où le traité n'y était pas encore connu? (*Gazette de France.*)

— La *Gazette* donne aussi les détails suivants sur le mouvement des flottes combinées qui doivent agir dans le levant :

« La flotte russe, qui avait relâché à Portsmouth où elle s'est radoubée, a suivi sa marche vers la méditerranée, en laissant retourner à Cronstadt cinq vaisseaux et trois frégates qui ne lui avaient été momentanément adjoints que comme escadre d'évolution, ainsi que nous l'avions expliqué dans notre numéro du 14 août dernier, dont les assertions sont justifiées par le fait. La flotte anglaise, qui avait stationné un moment devant le Tage, en est repartie le 31 juillet. La flotte française, partie de Brest pour se rendre dans le Levant, a été vue le 5 août, par le travers d'Adra (petite ville maritime d'Espagne, à 15 lieues de Grenade). »

FRANCE.

Paris, le 19 juillet. — Le *Courrier français* annonce que M. Manuel est atteint d'une maladie très-grave.

— On lit dans le *Nouvelliste vaudois* :

« Depuis bien des années, les habitans de la rive orientale du lac Léman n'avaient pas été spectateurs d'un phénomène aussi remarquable que celui que leur a offert l'aspect d'une trombe, samedi 11 du courant à 6 heures 52 minutes du soir. Le ciel était couvert; des nuages orageux d'un gris foncé formaient une large ceinture autour du faite de la chaîne des montagnes qui bordent le lac du côté de la Savoie, et en masquaient ainsi les sommets. Ces nuages étaient portés avec violence de l'ouest au sud-est par un vent assez fort, tandis que la surface des eaux du lac était légèrement agitée par un vent du nord-ouest (le Joran.) Du milieu des nuages, un peu à droite de Saint-Gingolph, se détacha un lambeau dans une direction verticale, présentant dans sa conformation un cône renversé, qui s'allongea peu à peu jusqu'à la surface du lac sous la forme d'une colonne. Sa grande étendue, la belle couleur rouge-orangé qu'il devait à la réflexion des derniers rayons du soleil, attirèrent l'attention d'un grand nombre de personnes. Cette couleur brillante contrastait avec la teinte sombre... »

mit de suivre ce phénomène dans tous ses développemens. Depuis le sommet du cône, situé à plus de 2,000 pieds au-dessus de la surface du lac, l'allongement se fit avec une telle vitesse qu'il atteignit les eaux en moins de deux minutes par des mouvemens oscillatoires. La hauteur totale de la trombe paraissait être d'environ 3,000 pieds, et le diamètre moyen de la colonne de 10 pieds.

» A l'endroit où s'est effectuée la jonction, une grande masse d'eau fut vivement agitée, offrant les phénomènes d'une forte ébullition. Les bouillons s'élevaient à une hauteur de plus de 50 pieds et continuaient dans toute l'étendue parcourue par la trombe, qui, en moins de huit minutes, se trouva à l'embouchure du Rhône, présentant dans sa course des ondulations semblables à celles d'un ruban agité par l'air. Elle a continué sa marche à peu de distance, en remontant ce fleuve, toujours liée avec les nuages supérieurs. Alors l'agitation de l'eau cessa et les dimensions de la colonne diminuèrent peu à peu, et bientôt elle s'évanouit complètement. La base du cône fut encore visible pendant deux ou trois secondes, et disparut au milieu des nuages.

» La formation de cette trombe et l'agitation des eaux ont pu accréditer la fausse idée, encore généralement reçue, que ce phénomène est dû à une chute considérable d'eau, tandis qu'il est évidemment causé par l'élévation de ce liquide.

— François Faivre, jeune homme de 20 ans, traduit aujourd'hui devant la 6^{me}. chambre sous la prévention de vagabondage, avait dans l'instruction suivi l'exemple de cet effronté coquin, qui, il y a quinze jours environ, se vantait devant ce tribunal de ne vivre que de vols et de filouterie. — Quel est votre nom, lui demandait le magistrat interrogateur ? — Je m'appelle François Faivre. — De quoi vivez-vous ? — Je vis avec de l'argent. — Comment en gagnez-vous ? — Eh ! parbleu, en travaillant. — Chez qui travaillez-vous ? — Ah ! pour ça, il y a si long-temps que je n'ai travaillé que je ne me rappelle plus. — Quels sont donc vos moyens d'existence ; comment vivez-vous ? — Je vis comme bien d'autres, en volant. — Où logez vous ? — Quant à cela je ne vous le dirai pas.

Aujourd'hui Faivre n'avait rien perdu de son effronterie ; mais il avait fait probablement des réflexions sur les résultats de pareils aveux. Il s'est borné à dire brusquement que cela était faux et qu'on avait écrit tout ce qu'on avait voulu dans l'instruction sans qu'il s'en occupât.

En présence d'antécédens aussi défavorables, le tribunal a condamné Faivre, comme vagabond, à 6 mois de prison.

Faivre a froncé le sourcil en entendant cette sentence. *Brigands a-t-il grommelé entre ses dents, ah ! vous me condamnez injustement.* Et saisissant aussitôt la grimace placée sur le bureau du greffier, il la lance avec force à M. le président, qui heureusement évite le coup.

Cette coupable impudence a excité une vive rumeur d'indignation dans l'auditoire. Un gendarme s'est précipité sur l'accusé et l'a fait rasseoir. M. l'avocat du roi a requis que procès-verbal fût dressé de cet outrage et qu'il fut de suite procédé à l'instruction. Plusieurs témoins présens à l'audience ont été immédiatement entendus et sur les conclusions du ministère public, Faivre a été condamné à deux ans de prison, par application de l'art. 223 du code pénal, (*Gaz. des Trib.*)

— Depuis quelque tems un grand nombre de vols ont été commis dans les cantons de Pange, Boulay, Faulquemont, St. Avold, (Moselle) etc., et quelques-uns ont été accompagnés des circonstances les plus graves. Malgré la surveillance la plus active, les auteurs de ces crimes avaient échappé aux recherches de la gendarmerie, lorsqu'on apprit qu'une partie de la bande se dirigeait vers la frontière du côté de la Prusse. Des mesures furent prises aussitôt pour l'atteindre ; la gendarmerie se concerta avec les brigades de douanes, et leurs efforts réunis ont eu d'heureux résultats.

Poursuivie vivement par les gendarmes de la brigade de Bonzonville, la bande composée de onze personnes, chercha à se réfugier en Prusse par Remering ; mais elle y était attendue par deux brigades de douanes. Il y eut entre les douaniers et ces brigands une espèce d'engagement : deux des voleurs tombèrent au pouvoir des douaniers avec quatre enfans et un âne chargé de bagages, deux autres, qui étaient parvenus à s'échapper, furent arrêtés par la gendarmerie ; le reste se sauva en Prusse ; parmi ceux-ci, il s'en trouve un qui a été blessé par les douaniers.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 22 AOÛT.

Le roi vient de nommer président de la haute cour militaire M. Conrady, jusqu'ici avocat-fiscal près ladite cour ; avocat-fiscal en remplacement du sieur Conrady, M. P. Ras, jusqu'ici substitut avocat-fiscal.

— M. le commandeur de Nieuport, directeur de l'académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, correspondant de l'institut de France, curateur de l'université de Louvain, et chambellan de S. M., est décédé avant-hier à Bruxelles, à l'âge de 80 ans, après une maladie de huit jours.

Journal fait en GRÈCE pendant les années 1825 et 1826.
(Bruxelles 1827.)

M. Eugène de Villeneuve, auteur de ces notes écrites sous l'inspiration du moment, a servi comme capitaine de cavalerie dans l'armée hellénique. Après avoir parcouru avec son

épouse, jeune et jolie grecque, âgée de 17 ans, la Russie où il a passé six mois, la Prusse, l'Allemagne et les Pays-Bas (1), il se dispose à retourner en Grèce par l'Italie.

Nous ne soumettrons pas à une analyse sévère ce *Journal* que l'auteur présente comme de simples matériaux. Le lecteur nous saura sans doute meilleur gré de lui faire connaître ce qu'on y trouve de plus intéressant. L'auteur déclare ne rapporter que ce qu'il a vu.

Colocotroni. — Colocotroni fameux chef de Kleftes (voleurs) peut avoir 68 ans, mais il jouit encore de toute la vigueur et de toute l'activité nécessaire au genre de vie qu'il a embrassé. Sa taille est de cinq pieds six pouces, son visage est maigre, il a le regard fixe et dur ; une énorme moustache noire, et des cheveux flottants ; il porte toujours une ceinture garnie d'un poignard et de deux pistolets. Tout en lui annonce un homme de guerre. . . Je viens d'être présenté à cet homme extraordinaire qui m'a serré la main en me disant : « Qu'il voudrait me voir au camp et non à la ville, que ce n'était point sous les murs de Napoli qu'on pouvait être utile à la Grèce, mais en présence de l'ennemi. » Je lui ai répondu que j'étais prêt à me sacrifier pour sa patrie. « Bravo ! bravo ! s'est-il écrié, en me frappant sur l'épaule. »

Le colonel Fabvier (30 juin 1825.) — Le colonel Fabvier a été nommé chef des troupes régulières. Le sénat s'est réuni sur la place, vis-à-vis le gouvernement, l'évêque a fait des prières et a présenté l'Évangile au colonel Fabvier, qui a juré de servir la Grèce avec fidélité.

Le régiment était sous les armes. Fabvier portait l'uniforme français, et toutes les décorations qu'il a gagnées sur le champ de bataille. Le comte Metaxa s'est adressé aux troupes et leur a dit : « Soldats, sans doute vous êtes étonnés de voir M. Fabvier prendre sur vous le commandement, étant revêtu de l'uniforme français ; mais dès aujourd'hui ce brave militaire compte parmi les enfans de la Grèce, et désormais vous le verrez couvert des simples habillemens des hellènes.

En effet, le lendemain, le colonel parut à la parade avec une veste et un gilet de drap, couleur écarlate, couverts de simples broderies ; un jupon blanc très large et avec beaucoup de plis, qu'on nomme fustanelle ; une ceinture en soie bleue dans laquelle il y avait un poignard et deux pistolets ; de grandes gêtres du même drap que la veste, un bonnet rouge ressemblant à celui d'un cardinal, les cheveux rasés sur le devant de la tête et un sabre recourbé à son côté.

Marie Mavroseny. Portrait des Grecs fait par elle. (1^{er} septembre 1825.) — L'héroïque Mado, Marie Mavroseny, est à Napoli. Elle m'a reçu avec les manières les plus nobles et les plus touchantes. Elle avait une branche de lauriers sur la tête. « M. Villeneuve, m'a-t-elle dit, en me la présentant, celui qui ne craint point la mort est digne de porter ce laurier ; » recevez-le de la main d'une Grecque, et n'oubliez jamais que vous l'avez vu sur le front de Mavroseny. »

L'aimable Mado, sachant que j'écrivais mon journal, m'a demandé si j'avais fait le portrait des Grecs. Sur ma réponse négative, elle s'est mise à son secrétaire, et d'une main rapide elle a tracé ce qui suit :

« Les Grecs ont la taille avantageuse, les membres bien proportionnés et d'une belle forme ; leur embonpoint est médiocre, leur teint brun, leurs cheveux noirs ou châtain, et presque jamais blonds. La plupart ont le nez droit et perpendiculaire, leurs yeux sont beaux, vifs et perçans.

« On regarde comme une grande perfection chez les femmes, de grands et gros yeux à fleur de tête, des sourcils épais arqués, qui se joignent à l'origine du nez.

« Plus spirituelles que les hommes, vives, enjouées, jolies, les femmes sont en même tems modestes et décentes. Elles ont de fort beaux traits, la taille svelte et déliée ; une peau d'albâtre, un maintien gracieux et noble ; la plus touchante naïveté donne à tout ce qu'elles disent un charme qui séduit. Je voudrais n'avoir pas à leur faire le reproche d'une indiscretion qui ne leur permet pas de garder le secret, et oblige leurs époux d'être réservés avec elles. Elles sont femmes !

« Le Grec est naturellement curieux, vif, bouillant, capoté. Prompt à s'irriter, il s'apaise facilement. Il a de la reconnaissance, mais il porte jusqu'à l'excès le ressentiment d'une injure. Lorsqu'il est grièvement offensé, sa haine est implacable ; il la transmet à ses enfans : les querelles se perpétuent de génération en génération. »

Entrevue de l'auteur avec le comte Guilleminot à Constantinople : lettre de recommandation de ce dernier. Le passage le plus curieux du journal de M. de Villeneuve est, sans contredit, celui où il rapporte comment l'ambassadeur de France à Constantinople, l'engagea à prendre du service sous le pacha d'Égypte. La lettre de recommandation, qui lui fut remise à cette occasion, marquera dans la carrière diplomatique de l'un des héros de la guerre contre l'Espagne constitutionnelle. Laissons l'auteur lui-même raconter les faits.

(Constantinople, le 16 novembre 1825.)

Le comte Guilleminot vient de me conseiller d'aller en Égypte pour y prendre du service dans les troupes du pacha, je lui ai répondu que l'honneur me le défendait ; que j'avais servi les grecs, et que jamais je ne trahirais leur cause.

M. Guilleminot m'a répondu que la cause des grecs était perdue, que si je passais en Égypte il me donnerait des lettres de recommandation, et que plus tard je pourrais entrer dans l'armée française.

(1) M. de Villeneuve est actuellement à Liège.

Je laisse aux lecteurs à se représenter l'indignation qui s'empara de moi ; Résolu de connaître jusqu'à quel point le gouvernement français protégeait les Turcs contre les malheureux grecs, je n'ai pas manqué de me rendre au rendez-vous que l'ambassadeur m'avait donné pour le lendemain. Il m'a tenu le même langage que la veille ; j'ai feint de partager son opinion et j'ai accepté une lettre pour Alexandrie. Je me suis proposé de la livrer un jour à l'indignation de mes compatriotes, la voici :

A. M. Drovetti, consul général de France à Alexandrie.

Cette lettre vous sera remise par M. de Villeneuve nouvellement arrivé à Constantinople et qui doit se rendre incessamment à Alexandrie pour chercher à y prendre du service dans les troupes du Pacha.

Je vous prie, monsieur, de l'accueillir avec bienveillance, de le seconder dans ses démarches, et de l'éclairer de tous les conseils de votre expérience. J'aime à croire qu'il s'en montrera digne.

Agréé, monsieur, etc. comte Guilleminot.

N. B. Cette lettre est accompagnée du fac-simile de l'originale.

Colonie des Cimbres et des Teutons. — L'auteur d'un voyage en Italie en 1823, dont nous avons déjà cité quelques fragmens dans notre n° 189, rapporte que non loin de Vicence, se trouvent plusieurs villages pittoresquement situés sur le penchant d'une colline, et qui ont été fondés, à ce qu'on prétend, par quelques débris des Cimbres et des Teutons après la victoire de Marius. Les habitans ont conservé les mœurs, le caractère et jusqu'au langage de ces peuples. Quand le roi de Danemark vint, il y a quelques années, en Italie, il voulut examiner cette singulière peuplade, et, à sa grande surprise, il put causer avec elle sans interprète. C'est ainsi que dans le Pays Basque, pressé par la France, l'Espagne et le Béarn, on parle encore une langue originale, et qu'un Bas-Bréton entend un habitant du pays de Galles. Mais ici le phénomène paraît plus extraordinaire encore, et il n'est pas peut-être de plus profond sujet de réflexions que cette poignée d'hommes qui, à travers toutes les révolutions de l'Italie, s'est maintenue homogène et inaltérable.

Economie rurale. — Parmi les articles utiles que contient la dernière livraison du *Journal d'Agriculture*, on remarquera sans doute celui qui a pour titre : *De la paille considérée comme nourriture des bestiaux, et des avantages qui résulteraient pour l'agriculture si on leur faisait consommer toute celle qu'on récolte.* « On a lieu d'être étonné, dit l'auteur de ces observations, en considérant qu'une quantité prodigieuse de paille qui pourrait servir d'aliment aux bestiaux, et par conséquent en augmenter le nombre, rentre dans la terre d'où elle est sortie et ne donne ainsi au cultivateur qu'un faible bénéfice, tandis qu'il pourrait en retirer facilement un double avantage, celui d'accroître sans dépense le nombre de ces animaux, et celui de se procurer une quantité d'engrais plus considérable et plus active. En effet, la paille qui a servi d'aliment possède, par l'effet de l'animalisation, des qualités végétatives bien plus puissantes que celle employée uniquement à la litière des étables.... »

« Les romains étaient dans l'usage de faire conommer par leurs bestiaux les pailles de leurs récoltes ; ils réservaient pour litière les chaumes qu'ils tenaient beaucoup plus haut que nous ne le faisons. »

« On nourrit les bestiaux à la paille pendant une partie de l'année, dans plusieurs cantons du globe et sous divers climats, soit qu'on les tienne en repos ou qu'on les fasse travailler. Ainsi dans presque toutes les fermes de l'Ecosse on fait manger aux bestiaux, toute la paille qu'on y récolte. Le foin qu'on retire des prairies est destiné aux chevaux de luxe ou de charrois. Dans plusieurs endroits de la Pologne on nourrit les boeufs pendant l'hiver avec de la paille hachée, sans autre aliment. Lorsqu'on jette de l'eau bouillante sur cette paille, et qu'on la fait ainsi gonfler, en la laissant imbiber pendant quelques heures, elle suffit pour entretenir les bestiaux dans un bon état. »

Enfin en Allemagne, dans une partie de la Suisse et de l'Angleterre, en Espagne et en Italie, l'usage de se servir de paille hachée et mêlée avec d'autres substances alimentaires est généralement suivi.

Dans un autre article de cette livraison, intitulée : *de la propriété dont jouissent différens bois de se conserver plus ou moins long-tems et des moyens qui peuvent leur communiquer cette propriété*, nous lisons : « Des pieux, charbonnés à une profondeur de deux lignes sur toute la surface qui est enterriée et même à un pied au-dessus et enduits ensuite de trois ou quatre couches de goudron bouillant de pin ou de houille, promettent une très longue durée : du moins, ceux préparés de cette manière ont résisté à toutes les épreuves. »

Ce moyen est économique et facile à exécuter. Il s'agit de l'indiquer pour qu'on l'adopte ou du moins qu'on en fasse l'essai.

A. M. M. les rédacteurs du journal MATHIEU LAENSBURG.

Jemeppe, le 20 août 1827.

Messieurs,
Catherine Thonon, dont il est question dans votre n. 195, est âgée de 44 ans et d'une constitution robuste, elle est atteinte d'une épilepsie dont les accès qui paraissent être l'effet d'une pléthore sanguine, sont périodiques et se renouvellent, au bout d'un ou deux mois, alors même qu'elle néglige de suivre le régime qui lui a été prescrit. Mais lorsqu'elle a la pré-

caution de se faire saigner en temps opportun et surtout d'éviter l'usage des liqueurs fortes, ces accès sont beaucoup moins intenses et moins rapprochés ; ils ont été jusqu'à quatre et cinq mois sans reparaitre. Cette femme habite une maison qui n'est séparée de celle de Mde Delbouille que par le mur mitoyen, elle était assise sur une pierre en face de la porte, lorsque le 17 du courant, elle a été surprise par son accès ; le 15, jour de l'Assomption, la même chose lui est arrivée au moment où elle regardait passer la procession ; ces faits sont-ils assez extraordinaires et vous semblent-ils de nature à mériter une place dans votre journal ?

Malgré l'extrême exiguité de ses revenus, le bureau de bienfaisance n'a rien négligé pour alléger le sort de cette malheureuse à laquelle on a donné et on ne cesse de donner journellement les soins que réclame son état ; mais lorsque le paroxysme est passé, cette femme retourne à ses habitudes, sans paraître croire que ces accès se renouvelleront un mois après, et elle ne consentirait pas à entrer dans un hospice, quand même les moyens du bureau de bienfaisance permettraient d'y payer sa pension, on a donc dû se borner à lui administrer des soins et des secours à domicile.

Voilà, messieurs, le véritable état des choses ; je m'abstiens de toute réflexion sur la lettre du 17 août, j'en devine la source ; et certes, j'aurais bien pu me dispenser de répondre ; mais mon silence aurait paru un aveu, et aurait ainsi laissé peser sur mes collègues et sur moi, un reproche que nous ne méritons pas.

Agréé, etc.

Le bourgmestre de Jemeppe, J. RAMOUX.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS

La 17^e livraison des *Châteaux et monumens des Pays-Bas*, renferme sept lithographies où l'on trouve le talent d'exécution empreint sur tout ce qui sort des presses de M. Jobard. Trois de ces dessins représentent le pavillon de *Tervuren*, le château de *Meysse* et celui de *Beverwaerd*, pour lequel le nom de château nous semble un peu pompeux. Le *grand Hospice du Béguinage* et le *Marché aux Poissons* à Bruxelles, une *vue de Bruxelles*, prise sur la route de Louvain, forment le sujet des trois autres planches. La septième lithographie que M. Jobard offre en présent à ses souscripteurs, représente la partie du Parc où eût lieu le grand concours d'harmonie. Ce petit tableau pourra donner à ceux qui n'assistèrent pas à cette fête musicale une idée de la disposition du local et de la foule immense qui s'y était portée.

COMMERCE.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 20 août. — Dette active, 53 718 54 54 118. Différée 55,61. Bill de change, 18 112 916. Svnd. 4 112 97 314 1316. Rente remb. 2 112 89 114. Act. soc. de comm. 87 314 88.

BOURSE D'ANVERS, du 21 août. — Effets publics. — Dette active, 2 112 d'intérêt, 54 Rente remb. 89 114 Act. de la Soc. com. 4 112 d'int., 88 314.

Changes. — L'Amsterdam court a été demandé à 118 p. 010 de perte, le Londres court s'est placé à fl. 11-97 112, le papier à terme n'a pas été demandé ; le Paris court a été demandé à 47 5116, le papier à deux mois à 47, et à trois mois à 46 718 ; il ne s'est rien traité en Francfort ; le Hambourg manque.

Intérêts de cautionnement. — Le paiement des intérêts de cautionnement pour le 1^{er} semestre 1827, est payable au bureau de l'administration du trésor dans la province de Liège, tous les jours Dimanches et Fêtes exceptés, depuis 9 heures du matin jusqu'à midi.

ANNONCE DE LIBRAIRIE.

En vente chez Lebeau-Ouwerx :

Observations sur le projet du Code pénal du royaume des Pays-Bas. Prix 50 cents. (908)

TEMPÉRATURE du 22 août. — A 8 heures du matin, 13 degrés, à une heure 14 degrés

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Nous avons l'honneur d'annoncer au public qu'il y a tous les jeudis, pendant la belle saison, HARMONIE par la musique militaire, chez Decamp et sœur, à la Boverie. (489)

Failite de Jacques-Joseph Allard, marchand à Burdinne.

Le tribunal de première instance de Huy, province de Liège, jugeant consulairement, a, par jugement du 20 août 1827, rendu sur requête et dûment enregistré, déclaré ouverte la failite de Jacques-Joseph Allard, marchand, domicilié à Burdinne.

L'ouverture de la failite est provisoirement fixée au 4 décembre mil huit cent vingt-six.

M. Beckers, juge, est nommé commissaire à la failite, et Henri Hubin, huissier audiencier près le tribunal civil de Huy, est nommé pour remplir les fonctions d'agent.

H. J. Hubin, huissier audiencier. (907)

Excellent vinaigre de vin blanc à 40 cents le litron, rue Neuvice, n. 941. (597)

On cherche une bonne. S'adresser rue Vinave-d'Ile n. 597. (599)

Quartier à louer place du Marché neuf n. 727. (910)

(495) Jeudi prochain, 30 août, à 2 heures, le légataire universel de M. le capitaine Chardin, fera vendre par le ministère du notaire Dusart, en la demeure du défunt, quai de la Sauvinière, n. 795, à côté de l'ancien local de la société militaire, une belle collection de tableaux et estampes, secrétaire, commode, poêle, tables, chaises, boiseries et divers autres objets. Argent comptant.

COURSE DE CHEVAUX.

Le collège de bourgmestre et d'échevins de la ville de Saint-Trond, province de Limbourg, informe le public que la course de chevaux, à l'occasion de la fête communale et de la foire aux chevaux, aura lieu cette année, le 28 de ce mois, et que le prix à remporter consiste en une grande et superbe médaille d'or, gravé avec soin par M. Jehotte, de Liège. Tous les chevaux seront indistinctement admis à concourir sans que les propriétaires aient d'autres formalités à remplir que celle de se faire inscrire au secrétariat de la régence de cette ville, jusqu'au jour que la course aura lieu, AVANT MIDI, CELLE-CI EST DE RIGUEUR.

Fait à l'hôtel-de-ville de St. Trond, en séance du collège, le 18 août 1827.

Le bourgmestre et les échevins, J. VANDENBERCK, bourgmestre. Par ordonnance, le secrétaire, MOERS. (893)

Un étranger amateur de chasse désirerait trouver aux environs de Liège ou dans la province, soit dans un château ou chez un propriétaire l'avantage d'y payer sa table et son logement avec le privilège de pouvoir chasser, bien entendu que le gibier serait pour la consommation journalière de la maison. S'adresser au n. 807 sur Avroy. (804)

A vendre ou à rendre une maison située, rue derrière St.-Thomas, portant le n. 324. S'adresser sur la Batte n. 1084. (902)

On cherche une servante au n. 481, rue Hors-château. (905)

A vendre de vieux pavés polis. S'adresser rue St. Jean n. 771. (906)

() A placer en prêt pour 10 ou 15 ans, un capital de 2 à 2500 fls. à 4 1/2 p. 100, sur hypothèques; et 2 autres, l'un de 4 et l'autre de 8. S'adresser au notaire Delbouille, à Allieur.

136e. LOTERIE ROYALE DES PAYS-BAS.

Suite du tirage de la 6me. Classe. — Quatrième Semaine.

37°.	Liste. Prix de fls. 1000, n°s	10,896, 3,835.
40°.	" " " " " 1000, "	13,432.
41°.	" " " " " 1000, "	16,615.
42°.	" " " " " 1000, "	33,931.
43°.	" " " " " 1000, "	13,623.
44°.	" " " " " 1000, "	26,102.
45°.	" " " " " 1000, "	26,573, 4,692.
46°.	" " " " " 5000, "	26,057.
47°.	" " " " " 1000, "	3,304, 33,089, 22,140, 604.
48°.	Prime de " " 2500, "	31,566.

Le collecteur qualifié, D. MATHIAS.

Une femme de la campagne, devant accoucher de suite et désirant être nourrice; peut se présenter au bureau de cette feuille.

Belle maison de campagne, distante de 10 milles de Liège, à vendre, à louer ou à échanger contre biens fonciers ou rentes. S'adresser rue Souverain-Pont, n. 312, à Liège, ou chez le notaire Boulanger, Hors-Château. (1415)

A louer dans un des plus beaux faubourgs de la ville, une belle et spacieuse maison réunissant toutes les utilités et la jouissance d'un jardin si on le désire. S'adresser au n. 483, rue Hors-Château. (899)

A louer pour mars prochain, un moulin à farine, avec huit bonniers de terre et prairies, situés à Chenée; on peut louer séparément le moulin. S'adresser à M. Pirghaye, notaire, à Chenée. (900)

() BELLE VENTE DE BOIS.

Jeudi 30 août 1827, à une heure de relevée, le notaire Delvaux vendra, au rivage de Chokier, quantité de nacelles, de bois, savoir: gros chênes, hêtres, vernes, poutres, petits bois de fosse. etc. etc. Argent comptant.

A vendre un corps de ferme et bâtiment, avec 11 à 12 bonniers de terres et prairies; situé à Voert, commune de Fouron-St.-Martin. S'adresser à M. Parmentier, notaire, Place de la Comédie, à Liège. (684)

A VENDRE la carrière de marbre noir, dite de St.-Paul, près Dinant. Cette carrière située à quelques pas de la Meuse et de la chaussée offre de grands avantages sous le rapport de l'exploitation.

Le marbre de Saint-Paul est très-estimé en Belgique et en France, à cause de la beauté de son noir et de la finesse de son grain.

Cette vente aura lieu le 10 septembre 1827, à 10 heures du matin, en l'étude de Me. Meunier, notaire à Dinant, chez qui l'on peut désormais s'adresser pour en connaître les conditions. (847)

Un marchand bohémien est arrivé au fer à Cheval, sur la Batte, avec un assortiment de plumes de lit qu'il vend à juste prix. (889)

Un jeune homme de bonne famille, âgé de dix-huit ans, désire un emploi, soit dans une maison de commerce ou fabrique, à l'effet d'y tenir les écritures. S'adresser chez Mlles Malouin et de Sartorius libraires, rue Souverain-Pont, n. 319. (901)

Une servante sachant faire la cuisine, peut se présenter rue des Ecoliers n. 51. (898)

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE

Demande en concession de Mines de calamine et de plomb.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le quatre août courant, sous le n. 815 du répertoire, les sieurs Nicolas Prion Goswin, Martin Hanquet, Charles Auguste Bassompierre, Jean François Bassompierre, Martin Bataille, tous domiciliés à Liège, et Andrien Delangre, de Herstal, en rappelant une ancienne demande formée le 3 septembre 1824, par les deux derniers et les sieurs Conrad Joseph Adolphe Raikem et Gerard Davister, ont demandé la concession des mines de calamine et de plomb, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 27 bonniers metriques dépendans des communes d'Engis et des Awirs, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit:

Au Nord, partant du ruisseau des Awirs vis-à-vis la ruelle de Roverry, en suivant cette ruelle jusqu'au Flôt existant à l'endroit dit les quatre ruelles de Roverry.

A l'Est, prenant ensuite le chemin nommé sur les communes et le continuant jusqu'à l'endroit où il existe des amas de terre rouge appartenant à Mde. de Rosen; de là longeant les diverses sinuosités formées par les prédites terres rouges jusqu'au ravin Coheur.

A Sud, descendant ensuite ledit ravin jusqu'à la rencontre du ruisseau des Awirs, laissant à droite les propriétés des Srs. Henneman et Delruelle et de la commune d'Engis, à gauche celles de Mde. de Rosen et une prairie appartenant audit Henneman.

A l'Ouest, de ce point longeant la rive droite dudit ruisseau des Awirs en passant devant la maison du meunier Henneman, jusques vis-à-vis la ruelle de Roveray, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface dix cents par bonnier annuellement et durant l'exploitation.

Les états députés de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818 et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820.

ARRÊTENT:

1° Les bourgmestres de Liège, Herstal, Engis et Awirs, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée.

Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison communale et de l'église paroissiale.

2. Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4^e mois de publication.

Il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du 4^e mois de publication, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans les journaux de la province et expédié aux bourgmestres prénommés.

En séance à Liège, le 11 août 1827.

Présens nobles et très-honrables seigneurs, Baron de Crassier, Waltery, De Colard-Trouille, Comte de Lannoy, et Crawhez.

Le président, Signé, Comte LIEDEKERKE. Par la députation: Le greffier des Etats, Signé BRANDES.

VILLE DE LIEGE.

Les bourgmestre et échevins informent que l'adjudication de l'entre-prise des travaux à exécuter pour l'agrandissement du local de l'école primaire de St. Christophe, n'ayant pas eu lieu, la mise au rabais se fera à l'hôtel de ville, salle des séances, jeudi prochain, 23 août courant, à onze heures du matin; en attendant l'on peut voir le cahier des charges et le plan au secrétariat de la régence tous les jours dans la matinée. — A l'hôtel de ville, le 17 août 1827.

Le bourgmestre, chevalier de MÉLOTTE D'ENVOZ. Par la régence, Le secrétaire de la ville, SOLEUR.

ETAT CIVIL du 21 août. — Naissances: 2 garç., 2 filles.

Mariage, savoir; entre:

Charles Auguste Joseph Hebbeluck, capitaine d'artillerie, en garnison en cette ville, et Marie Joseph Dargent, rue Sœurs-de-Hasque, n. 162.

Décès: 1 garçon, 1 fille, 3 hommes, 1 femme; savoir:

Henri Maréchal, âgé de 63 ans, journalier, faubourg St. Léonard, n. 111, époux de Catherine Resimont.

Jacques Joseph Goswin, âgé de 36 ans 4 mois et 12 jours, cordonnier, rue Chaussée-des-Prés, n. 1339, veuf de Marie Joseph Plantin.

Nicolas Salle, âgé de 22 ans 3 mois et 15 jours, cochier, rue sur le Clafour, n. 517, célibataire.

Marie Christine Magnée, âgé de 35 ans 1 mois 13 jours, rue du Moulin, épouse de Paschal Joseph Balhan.